

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Décembre 2015 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2015, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 2 059 368 Dinars et un résultat net de la période de 8 759 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 29 Janvier 2016

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2015	31/12/2014
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 640 947,298	1 985 955,859
	a- Actions et droits rattachés		964 893,643	1 221 140,212
	b- Obligations et valeurs assimilées		656 733,925	641 148,192
	c- Autres valeurs		19 319,730	123 667,455
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	418 420,745	538 998,607
	a- Placements monétaires		195 720,571	147 273,798
	b- Disponibilités		222 700,174	391 724,809
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		2 059 368,043	2 524 954,466
	<u>PASSIF</u>		44 009,199	27 307,191
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	18 400,910	6 388,293
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	25 608,289	20 918,898
	<u>ACTIF NET</u>		2 015 358,844	2 497 647,275
<u>CP 1</u>	<u>Capital</u>	3.6	1 997 975,171	2 481 380,529
<u>CP 2</u>	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	17 383,673	16 266,746
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		10,969	9,724
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		17 372,704	16 257,022
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 059 368,043	2 524 954,466

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>11 968,915</u>	<u>71 650,294</u>	<u>7 727,867</u>	<u>58 062,264</u>
	Dividendes		2 700,000	34 797,690	0,000	27 606,595
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 268,915	36 852,604	7 727,867	30 455,669
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>1 985,592</u>	<u>7 102,954</u>	<u>1 417,334</u>	<u>5 593,357</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>13 954,507</u>	<u>78 753,248</u>	<u>9 145,201</u>	<u>63 655,621</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.8	<u>-6 515,907</u>	<u>-27 896,968</u>	<u>-6 393,295</u>	<u>-23 157,130</u>
	Revenu net des placements		7 438,600	50 856,280	2 751,906	40 498,491
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.9	-7 988,929	-32 388,359	-7 534,102	-30 324,223
	Résultat d'exploitation		-550,329	18 467,921	-4 782,196	10 174,268
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-1 226,041	-1 095,217	4 854,175	6 082,754
	Sommes distribuables de la période		-1 776,370	17 372,704	71,979	16 257,022
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		1 226,041	1 095,217	-4 854,175	-6 082,754
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		22 643,759	-259 395,288	12 730,280	-56 921,987
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-12 998,803	-25 167,555	67 869,829	132 051,322
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-335,439	-2 356,174	-2 951,287	-4 738,421
	Résultat net de la période		8 759,188	-268 451,096	72 866,626	80 565,182

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>8 759,188</u>	<u>-268 451,096</u>	<u>72 866,626</u>	<u>80 565,182</u>
a- Résultat d'exploitation	-550,329	18 467,921	-4 782,196	10 174,268
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	22 643,759	-259 395,288	12 730,280	-56 921,987
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-12 998,803	-25 167,555	67 869,829	132 051,322
d- Frais de négociation de titres	-335,439	-2 356,174	-2 951,287	-4 738,421
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-15 866,640</u>	<u>0,000</u>	<u>-16 429,842</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-128 151,061</u>	<u>-197 970,695</u>	<u>639 625,730</u>	<u>607 979,563</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000	703 398,282	940 759,601
- Capital	0,000	0,000	643 000,000	856 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000	55 007,326	76 111,539
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000	5 390,956	7 848,062
b- Rachats	128 151,061	197 970,695	63 772,552	332 780,038
- Capital	131 400,000	198 100,000	59 400,000	304 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-4 475,681	-1 613,659	3 838,284	25 756,221
- Régularisation des sommes distribuables	1 226,742	1 484,354	534,268	2 623,817
VARIATION DE L'ACTIF NET	-119 391,873	-482 288,431	712 492,356	672 114,903
Actif Net				
<u>a- En début de période</u>	2 134 750,717	2 497 647,275	1 785 154,919	1 825 532,372
<u>b- En fin de période</u>	2 015 358,844	2 015 358,844	2 497 647,275	2 497 647,275
Nombre d'actions				
<u>a- En début de période</u>	21 909	22 576	16 740	17 052
<u>b- En fin de période</u>	20 595	20 595	22 576	22 576
VALEUR LIQUIDATIVE	97,856	97,856	110,632	110,632
AN6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	1,71%	-10,90%	14,85%	4,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31-12-2015, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2015 d'actions et de droits rattachés, de titres OPCVM, ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2015	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>1 224 384,138</u>	<u>960 093,643</u>	<u>46,62%</u>
ADWYA	10 000	71 268,450	63 220,000	3,07%
ATTIJARI BANK	1 250	32 596,500	30 036,250	1,46%
BIAT	1 398	85 890,240	103 763,754	5,04%
CARTHAGE CEMENT	104 000	309 187,696	138 632,000	6,73%
CELLCOM	7 139	55 796,924	59 603,511	2,89%
MONOPRIX	9 600	145 551,697	134 448,000	6,53%
SIMPAR	1 103	53 145,120	36 540,184	1,77%
SOTRAPIL	6 400	54 308,081	56 064,000	2,72%
SOTUVER	14 974	82 029,260	43 334,756	2,10%
TPR	12 156	57 733,030	37 963,188	1,84%
TUNIS RE	19 000	189 219,130	170 050,000	8,26%
UIB	5 500	87 658,010	86 438,000	4,20%
<u>Droit</u>		<u>5 100,000</u>	<u>4 800,000</u>	<u>0,23%</u>
ADWYA DA 1/12	10 000	5 100,000	4 800,000	0,23%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>22 212,410</u>	<u>19 319,730</u>	<u>0,94%</u>
ALYSSA SICAV	70	7 139,510	7 178,430	0,35%
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV	150	15 072,900	12 141,300	0,59%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>260 000,000</u>	<u>270 174,418</u>	<u>13,12%</u>
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	60 000,000	60 358,033	2,93%
ATTIJARI LEASE 2015-1	1 000	100 000,000	104 219,454	5,06%
CIL2014-2 7.6%	1 000	100 000,000	105 596,931	5,13%
<u>Emprunts d'Etat</u>		<u>376 216,000</u>	<u>386 559,507</u>	<u>18,77%</u>
BTA052022	50	48 860,000	50 659,671	2,46%
BTA072017	330	327 356,000	335 899,836	16,31%
TOTAL		1 887 612,548	1 640 947,298	79,68%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Revenus des Actions	2700,000	32 198,880	0,000	27 606,595
Revenus des titres OPCVM	0,000	2 598,810*	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	9 268,915	36 852,604	7 727,867	30 455,669
Revenus des obligations privées	4 081,627	15 853,761	1 552,524	5 955,680
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	5 187,288	20 998,843	6 175,343	24 499,989
TOTAL	11 968,915	71 650,294	7 727,867	58 062,264

*Ces revenus ont été présentés au niveau des revenus des actions au 30/09/2015 et au 30/06/2015 or il s'agit de dividendes OPCVM

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 418 420,745 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Placements monétaires	(1)	195 720,571	147 273,798
Disponibilités		222 700,174	391 724,809
Total		418 420,745	538 998,607

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2015	% de l'Actif
BTCT 12-04-16 52S	200	31/03/15	189 910,078	195 720,571	9,50%
Total placement BTCT			189 910,078	195 720,571	9,50%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Intérêts des bons de trésor	1 985,592	7 102,954	1 417,334	5 593,357
TOTAL	1 985,592	7 102,954	1 417,334	5 593,357

3.3 – Créances d'exploitations :

	Libelle	31/12/2015	31/12/2014
AC 3	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	0,000	0,000
	Obligations amorties BATAM	0,000	0,000
	DE sur obligations amorties BATAM	0,000	0,000

3.4 – Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2015	31/12/2014
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>18 400,910</u>	<u>6 388,293</u>
	Frais de gestionnaire	2 324,528	2 373,618
	Frais de dépositaire	1 781,294	399,275
	Frais de distributeurs	14 295,088	3 615,400

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2015	31/12/2014
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>25 608,289</u>	<u>20 918,898</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	-0,001
	Redevance CMF	168,767	211,415
	Charges à payer	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	25 439,522	20 707,484

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2014</u>	
* Montant en nominal	2 257 600
* Nombre de titres	22 576
* Nombre d'actionnaires	144
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	198 100
* Nombre de titres rachetés	1 981
<u>Capital au 31/12/2015</u>	
* Montant en nominal	2 059 500
* Nombre de titres	20 595
* Nombre d'actionnaires	126

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 s'élève à -482 288,431 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31/12/2015 est de 20 595 contre 22 576 au 31/12/2014.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2014</u>	<u>2 481 380,529</u>	<u>2 481 380,529</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-198 100,000</u>	<u>-198 100,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-285 305,358</u>	<u>-267 921,685</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-259 395,288	-259 395,288
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-25 167,555	-25 167,555
- Frais de négociation de titres	-2 356,174	-2 356,174
- Régularisation des sommes non distribuables	1 613,659	1 613,659
- Sommes distribuables		17 383,673
<u>Montant fin de période au 31/12/2015</u>	<u>1 997 975,171</u>	<u>2 015 358,844</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2015 s'élèvent à **17 383,673** DT contre **16 266,746** DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Somme distribuables des exercices antérieurs	10,969	9,724
Résultat d'exploitation	18 467,921	10 174,268
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 095,217	6 082,754
Total	17 383,673	16 266,746

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>6 515,907</u>	<u>27 896,968</u>	<u>6 393,295</u>	<u>23 157,130</u>
Rémunération du gestionnaire	2 324,028	10 057,515	2 373,618	8 438,800
Rémunération du dépositaire	419,201	1 783,995	401,976	1 471,867
Rémunération des distributeurs	3 772,678	16 055,458	3 617,701	13 246,463

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>7 988,929</u>	<u>32 388,359</u>	<u>7 534,102</u>	<u>30 324,223</u>
Redevance CMF	516,449	2 235,015	527,474	1 875,303
Services bancaires et assimilés	63,720	759,894	0,000	650,885
Charges diverses	0,000	0,000	0,000	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 408,760	29 393,450	7 006,628	27 798,035

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Abonnement des charges budgétisées	<u>7 408,760</u>	<u>29 393,450</u>	<u>7 006,628</u>	<u>27 798,035</u>
Taxes	152,966	606,874	56,339	223,521
Frais bancaires	22,275	88,375	23,547	93,420
Publication BO CMF	189,848	753,200	189,948	753,600
Honoraires CAC	1 694,060	6 721,000	1 694,010	6 720,800
Frais AGO et publications	1 263,231	5 011,732	1 024,905	4 066,201
Jetons de Présence	3 024,658	12 000,000	3 024,658	12 000,000
Alpha mena	504,110	2 000,000	504,110	2 000,000
Autres	557,612	2 212,269	489,111	1 940,493

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.